

GROUPEMENT des ANCIENS du CERN et de l'ESO (GAC-EPA)
Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 16 mars 2016

1. Bienvenue, préambule et désignation du Président de séance

Le Président du GAC-EPA, **Gertjan Bossen**, ouvre l'Assemblée générale ordinaire 2016 qui se tient cette année de 14h30 à 16h30 à l'amphithéâtre principal du CERN.

Il souhaite la bienvenue aux quelques 220 membres participants réunis, qu'il remercie de leur présence, auxquels s'ajoutent 112 membres représentés par un pouvoir, ainsi qu'aux membres qui suivent la séance en webcast, en particulier nos collègues de l'ESO.

Puis il exprime une pensée particulière pour tous les retraités qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale, dont la liste apparaît à l'écran, et nous demande de faire une minute de silence.

La liste de nos chers disparus est projetée à l'écran ; vous la retrouverez complétée dans le bulletin de printemps qui vous parviendra en même temps que ce compte rendu.

Hommages

Jean-Bernard RIBES — Pierre PUGIN — Robert BELLONE — Jean-Claude BRUNET — Emmanuel SOFF — Jean-Paul BOUCHET — Christian Pierre ROY — Patrick GILBERT DE VAUTIBAUT — Catharina VAN DER MEER — Berend KUIPER — François CHARMOT — Elsa TUMBARELLO — Hans HORISBERGER — Anita OLOFSSON — Jean ACHARD — Annie DIND — Bruno ZOTTER — Manlio MUSSO — Theresa KAUFMANN — Serge GRENIER — Etienne LAMBLIN — David ASBURY — Pierrette MARTIN — Edith SACHTSCHAL — Murielle BOTTERON — André FERRAND — Jacqueline GROSJEAN — Claude RIVOIRON — Antje LÜTKE — Anne ANTON-KITZLER — Joel VERNOIS — Mose LUBRANO DI SCAMPAMORTE — Gisela MAUS — Roger ANTHOINE — Jacqueline CRETIN — Eliane LUCE LE GOURRIERE — Marc WURGEL — Martial FRAUCHIGER — Christian VASSEUR — Robert GROS — Friedrich Wilhelm KUHLMOPF — Guido ALTARELLI — Birger GUSTAFSSON — René NICAISE — Heinz SCHALTENBRAND — Johan DIEPERINK — Eric GEIGER — Albert LACHAVANNE DUFOUR — Jean Claude JUILLARD — Fernand GROSJEAN — Marie-Thérèse SCHMIDT — Gérard CHIL — Richard MINCHIN — Léa BARBEY — Bernhard DANNER — Roger GRUAZ — Raymond CHARLES — Renée DUCOR — Huguette BARDIN — Françoise DELERCE — Leon-Maurice PATRIGOT — Walter BICHLER — Theodor KRÖWERATH — Jules PERLEMOINE — Annemarie CHEVALIER — Yvette ZANARDI — André NOTARI — Auguste ROMAND-MONNIER — Janine D'ALTILIA — Roland Guy DONNET — Giacomo BUSETTA — Suzanne VON WARTBURG — Jeanne BLANC — Robert CLOP — Bernard D.

HYAMS — Michele FERRO-LUZZI — Bernard DUMAS — François WITTGENSTEIN — Juliette ROUX — Pierre COET — Andrée ANDERS — Chantal LESTIENNE — Rudolf BOCK — Colette PETIT — Georges LANDRECY — David FIANDER — Lucien BONNEFOY — Salvator MANDICA — Gérard LAUNAY — Christiane DUMOULIN — Roland MAGNY

Gertjan Bossen souhaite mentionner les décès de François Wittgenstein et de Christian Roy durant cette période; tous deux étaient membres du Comité et ont contribué, chacun à leur manière et avec conviction à défendre les intérêts des retraités.

A l'issue de cet hommage, Gertjan propose de désigner **Bernard Ducret en tant que Président de séance**, ce qui est adopté à l'unanimité.

Nota: Les présentations des intervenants seront reproduites partiellement au présent compte rendu; elles seront aussi consultables intégralement sur notre site au lien:

<http://www.gac-epa.org/History/OGA/2016-03-16-OGA/Presentations/%20Presentations-en.html>

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret, Président de séance, souhaite la bienvenue aux participants et propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2015

Bernard Ducret demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de l'AGO 2015 ; ce n'est pas le cas.

Par conséquent, **le compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2015, distribué début juin 2015, est approuvé à l'unanimité.**

4. Rapport d'activités 2015-2016 et présentation du nouveau Comité

Bernard Ducret passe la parole à **Gertjan Bossen**, réélu Président à l'issue des dernières élections de novembre 2015, qui salue la présence parmi nous de l'ex-président de l'Association du personnel lequel a pris sa retraite début 2016, Michel Goossens ; puis il présente le rapport suivant :

Gertjan propose de commenter globalement les sujets qui ont le plus occupé le Comité et qui seront aussi développés dans les présentations suivantes ; il fait le constat qu'avec 1775 membres un peu plus que la moitié des retraités du CERN et de l'ESO adhère au Groupement et souligne que le Comité, depuis la dernière Assemblée 2015, s'est réuni à 9 reprises avec une présence moyenne de $\frac{3}{4}$ de ses membres (16-17/22).

Sujets

- Caisse de pensions
- Assurance maladie
- Finances
- Convivialité

La **Convivialité** s'offre à nous dans les diverses occasions que nous avons de nous rencontrer ou de communiquer parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Notre **pot de fin d'année** qui en 2015 a eu lieu au CERN le 23 novembre ; à l'ESO, par contre il s'est déroulé courant janvier 2016 ; c'est toujours une bonne occasion pour certains retraités de se revoir, d'échanger et de partager un bon moment ensemble entre retraités mais aussi avec les quelques personnes que nous invitons.
- Notre **bulletin bisannuel**, printemps/automne, représente aussi une bonne opportunité pour les membres du Comité de vous informer des événements en cours qui peuvent toucher les retraités ; de plus, notre rédacteur, Bernard Ducret, l'a agrémenté d'une rubrique santé et d'une autre relatant une activité d'un membre à la retraite ; nous allons poursuivre dans ce sens.
- En 2015, l'**AP** nous a conviés à fêter ses **60 ans** d'existence et d'activité ; ce fut un moment très convivial et apprécié malgré la pluie et le vent qui étaient de la partie mais n'ont pas entamé la bonne humeur de la plupart des participants.

Les **questions financières** sont de divers ordres et en particulier nous mentionnerons :

- Les **taxes CSG et CRDS** qui touchent certains retraités résidant en France et affiliés à la Sécurité sociale ; cette question a été une source de travail importante pour le Collectif Sécurité sociale (C2S) que le GAC-EPA a mis en place depuis quelques années ; ceux d'entre vous, qui sont concernés, ont peut-être assisté à la réunion qui a précédé notre AGO ; ils ont pu se rendre compte de la diversité des cas et aussi des difficultés rencontrées avec l'Administration française pour faire reconnaître leurs droits. Notons aussi que le CERN a introduit une demande auprès de la France pour faire reconnaître le CHIS comme une assurance maladie primaire au même titre que la Sécurité sociale ; ceci est en cours depuis plusieurs mois mais sans résultats pour l'instant.
- **Frais banque UBS** : Les avantages sur les comptes UBS ont subi quelques changements ; à noter qu'il n'y a pas de traitement de faveur pour les tenues de comptes et donc les frais inhérents sont débités. De même les taux d'intérêts plus favorables sont suspendus ; ceci est dû au taux négatif appliqué par la Banque nationale suisse. Reste comme avantage que la taxe pour domicile hors Suisse n'est pas appliquée.
- **Cotisation annuelle du GAC-EPA** : Bien qu'elle soit passée à **30 CHF** depuis quelques années, environ 1/3 des membres ne s'acquittent que de 25 CHF ; ceci a le don d'irriter quelque peu notre trésorière ...

L'**Assurance maladie** a aussi focalisé notre attention pour plusieurs raisons :

- La **gouvernance du CHIS** est essentiellement entre les mains de l'Administration et le CHIS Board, organe paritaire, n'a plus qu'un rôle consultatif depuis 2014 et à la suite de plusieurs audits externes et internes ; le travail de nos 2 représentants dans cette instance s'en trouve plus compliqué ; néanmoins jusqu'à présent cette situation n'influence pas les prestations.
- La récente **révision quinquennale** pourrait laisser craindre un déficit de ressources pour notre assurance maladie par rapport aux dépenses ; comme la Direction du CERN a pris l'engagement d'évaluer annuellement cet impact par des études actuarielles régulières, l'AP et le GAC-EPA ont décidé de ne pas demander de compensation financière pour le moment.
- En début 2015 le **CHIS** a attribué le **nouveau contrat de gestion de notre Caisse maladie à UNIQA**, le gestionnaire précédent ; cela entraîne quelques changements administratifs pour les assurés en ce qui concerne les demandes de remboursement des frais médicaux, mais pas de bouleversements ; le dernier CHIS Bull, paru récemment, donne aussi des explications à ce sujet ; et rappelons que JP Matheys, responsable CHIS du contrat, nous a gratifiés d'un exposé à ce sujet lors de notre Assemblée informelle du 23 novembre dernier.
- Le **personnel de l'ESO** n'a pas la même assurance maladie que le personnel du CERN ; à l'ESO l'assurance est externalisée à une société privée (CIGNA) ; l'ESO

contribue également aux primes d'assurance pour les retraités mais dans une proportion moindre que pour les actifs ; l'AP de l'ESO et le représentant GAC-EPA de l'ESO tentent de trouver des voies de recours à ce sujet et un groupe de travail est également en place.

La **Caisse de pensions CERN/ESO**, un sujet à rebondissements en ligne de mire du Conseil du CERN dont nous vous avons amplement informés lors de notre précédente Assemblée du 18 mars 2015 ; revenons donc sur le sujet pour en décrire les principales phases d'évolution :

- Fin 2014, le Conseil du CERN convenait qu'il n'y avait **pas lieu d'édicter une Résolution** de remaniement de la CP et qu'un **groupe de travail** sur le sujet **ne se justifiait pas ; mais** il demandait aux délégations des Etats-membres de dresser une **liste de questions et doléances**.
- Suite à cela le Conseil estimait nécessaire une **étude juridique sur les droits acquis** (ne serait-il pas possible de les égratigner ?) ; l'idée sous-jacente étant de faire passer la CP de primauté de prestations (PP) à primauté de cotisations (PC) et de savoir quel en serait le coût.
- Ces attaques incessantes ont eu pour effet de rendre l'atmosphère très délétère au point que le Directeur général lui-même a exprimé son inquiétude dans un article du Bulletin du CERN.
- L'AP et le GAC-EPA estimaient eux aussi que la « coupe était pleine », qu'il fallait réagir et faire connaître notre désaccord au Conseil ; à cet effet, **un appel à manifester a été lancé en juin 2015**, massivement suivi et une délégation AP et GAC-EPA a bloqué l'accès des délégués à la salle où ils devaient se réunir, les Présidents AP et GAC-EPA sollicitant de faire une déclaration devant les membres du Conseil, ce qu'ils obtinrent. Echos de la manifestation sous : <http://www.cds.cern.ch/record/2027499>
- Nos Présidents ont été écoutés avec bienveillance et compréhension par la Présidente du Conseil et les délégations mais cela ne les empêcha pas de décider de **nommer 3 experts** chargés d'une étude sur la possibilité de changer les fondements mêmes de la CP et donc de toucher aux droits acquis.

A ce stade et jusqu'à fin novembre 2015 nous étions dans l'expectative du rapport des 3 experts (pas vraiment experts en droit de la fonction publique internationale) ; **il importait de rester vigilants et prêts à agir.**

- En décembre 2015, les experts remettaient leur rapport au vu duquel le Conseil estima qu'il n'y avait **pas de réelles possibilités de changements** ni pour les actifs (actuels ou futurs) ni pour les retraités.

Le danger de voir nos droits acquis égratignés semble s'éloigner mais ce n'est pas totalement certain car le Conseil digère cette conclusion des experts mais n'a certes pas enterré le sujet définitivement, si l'on se reporte à certaines petites phrases des « minutes » de la réunion du Conseil de décembre.

Nous devons donc demeurer vigilants.

Par ailleurs, **la gouvernance de la CP**, le Conseil d'administration de la CP (CACP) est sur la sellette à la suite d'un rapport des auditeurs externes et nous devons veiller à ce que la représentation des actifs et des retraités n'y soit pas minimisée.

Récemment, un **groupe de travail** a été constitué par le Conseil pour « plancher » sur ce sujet et il n'est pas paritaire, contrairement à nos attentes ; il nous faut clarifier le mandat de ce groupe de travail et, le cas échéant, faire connaître, en accord avec l'AP, notre désapprobation.

Notons enfin que l'actuaire de la CP a commencé **l'étude actuarielle 2016** et que selon les critères retenus le **taux de couverture de la CP** à l'horizon 2041 serait de **104%**.

COMITE GAC-EPA

Le Président remercie toutes les personnes qui se sont portées candidates aux dernières élections de l'automne 2015.

Vous avez été informés du résultat de ces **élections** (tableaux à l'écran) pour le renouvellement du Comité et d'un vérificateur aux comptes lors de la réunion informelle du 23 novembre 2015 précédant notre pot de fin d'année; vous retrouverez, par ailleurs, dans le futur bulletin de printemps le détail de ces élections et de la composition du Comité en 2016. Quatorze candidats se sont présentés pour les élections de renouvellement de 12 membres du Comité dont 12 sortants dont le mandat arrivait à échéance le 31 décembre 2015; ces 12 candidats sortants ont été réélus.

Il en ressort que tous les membres du Comité sont reconduits dans leur fonction (mises à part quelques "rocades" mineures).

Ainsi en janvier 2016 le Comité se composait de 21 membres élus mais comme mentionné Christian Roy est décédé le 31 janvier.

Actuellement le Comité se compose de 20 membres élus, 1 membre coopté pour renforcer la présence féminine et anglophone et 1 invité permanent, expert informatique, soit au total 22 membres.

L'organigramme du Comité peut être consulté par le lien suivant:

<http://www.gac-epa.org/Organisation/Committee/Organigram/zOrganigram-fr.html>

Nous devons aussi élire un vérificateur aux comptes; 2 candidats se sont présentés, 1 sortant et 1 nouveau; c'est ce dernier (Adrianus Van Praag) qui a été élu pour les exercices 2016-2017 et il remplira sa fonction en 2016 avec Ernst Radermacher.

(Se reporter aux tableaux des élections édités dans le bulletin.)

Le Président souligne toutefois le très faible taux de participation aux dernières élections (**23%**) et il voudrait inviter les membres qui se sont abstenus à montrer davantage d'intérêt à l'avenir et ainsi conforter la légitimité du Comité.

Il souhaite aussi inviter les membres à ne pas hésiter, si cela leur est possible, à se présenter aux élections afin d'assurer un renouvellement car il n'est pas certain que plusieurs membres en place depuis de longues années ne décident de se retirer et de ne plus se représenter.

Pour finir, Gertjan remercie les membres du Comité pour leur dévouement et implication constante pour défendre les intérêts des retraités.

Bernard Ducret remercie Gertjan et passe la parole à Monique Häusermann pour le rapport suivant:

5. Rapport de la trésorière

Monique nous présente point par point les comptes 2015 en se basant sur les tableaux suivants:

PERTES ET PROFITS AU 31.12.2015

	2014	2015	BUDGET 2016
DEPENSES			
Association du Personnel	21'000.00	22'150.00	22'100.00
Frais bancaires	18.80	37.60	40.00
Frais postaux	112.80	97.80	180.00
Collations, repas, étrennes	12'275.02	11'446.09	13'000.00
Imprimerie	11'727.70	9'035.00	10'000.00
Frais administratifs	40.00	54.60	60.00
Frais informatiques	380.00	417.50	400.00
Frais d'Experts *	1'379.54	-	-
Total des dépenses	46'933.86	43'238.59	45'780.00
Excédent de recettes	1'801.59	6'465.20	5'370.00
TOTAL	48'735.45	49'703.79	51'150.00

RECETTES			
Cotisations des membres	48'539.00	49'558.59	51'000.00
Dons	-	-	-
Intérêts bancaires	193.40	144.45	150.00
Intérêts postaux	3.05	0.75	-
Total des recettes	48'735.45	49'703.79	51'150.00
Excédent de dépenses			
TOTAL	48'735.45	49'703.79	51'150.00

*** Selon la décision prise lors de notre réunion du Comité du 5 février, les frais d'Experts s'élevant à CHF 7'732.32 ont été débités au compte "Provision Juridique".**

Bilan au 31.12.2015

ACTIF		PASSIF	
Compte CCP	8'716.00	Capital	98'582.37
Compte courant UBS	11'680.35	Passif transitoire	4'169.00
Compte épargne UBS	101'087.90	Provision juridique*	12'267.68
		Résultat de l'exercice 2015	6'465.20
TOTAL	121'484.25	TOTAL	121'484.25

*Création d'une provision juridique décidée par le Comité lors de sa réunion en décembre 2014: 20'000.00
Honoraires 2015 de Me Teissier Gérard: -7'732.32
Provision juridique au 31-12-2015: 12'267.68

La clarté des explications données par Monique n'appelle aucune question de la part de l'Assemblée.

Pour finir Monique à son tour évoque la question des cotisations; elle exhorte tous les membres à s'acquitter de 30 CHF et non plus 25; ceux qui ne suivront pas sa recommandation recevront une lettre "réprobatrice" de sa part.

Le Président de séance remercie Monique pour la clarté de ses explications et demande à Guy Salomon, vérificateur aux comptes, de présenter son rapport.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Guy Salomon, au nom de son collègue Ernst Radermacher et en son nom propre, explique qu'ils ont vérifié les comptes, que tout concorde et ils félicitent notre trésorière pour la bonne tenue de sa comptabilité; ils présentent le rapport suivant:

En vertu du mandat qui nous a été confié, lors des dernières élections, nous avons procédé à la vérification des comptes pour l'année 2015.

Après pointage, nous avons constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à notre disposition et les écritures comptables figurant dans nos livres. Nous recommandons à l'Assemblée, ici présente, de donner quitus à notre trésorière.

Nous félicitons Monique HÄUSERMANN pour la gestion, la clarté et la parfaite présentation de ses comptes.

Les Vérificateurs aux comptes : Ernst RADERMACHER et Guy-Roger SALOMON

7. Approbation des trois rapports précédents

Bernard Ducret remercie Guy Salomon et propose alors à l'Assemblée l'approbation des trois rapports précédents (Activités 2015-2016, trésorière, vérificateurs aux comptes), simultanément:

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité.

8. Scrutateurs pour les élections 2016

Le Président de séance présente lui-même ce point de l'ordre du jour sur la base des informations reçues du secrétariat.

Tout d'abord, il remercie chaleureusement les scrutateurs qui participent chaque automne au dépouillement des votes pour les élections.

Puis il se réfère à la liste des scrutateurs actuels (2015) au nombre de 17 qui, sauf avis contraire de l'un ou l'autre seront reconduits en 2016:

Scrutateurs en fonction en 2015

Prénom	Nom
Olivier	BAYARD
Norman	BLACKBURNE
Edith	DELUERMOZ
Roland	GAY
Ruth	HAAS
Louis	HENNY
Jean	HUGUENIN
Jean-François	MALO
Yolande	MARTI
Guy	MOMEUX
Jean	PASQUALI
Luisa	PASSARDI
Bernard	PERRUCHON
Carlos	PINTO-PEREIRA
Keith	POTTER
Peter	ROHMIG

Bernard

THONY

Puis il lance le traditionnel appel à candidature car les Statuts du Groupement donnent la possibilité de disposer d'un total de 20 scrutateurs; les membres qui souhaiteraient s'inscrire sont priés de se faire connaître et en sont remerciés.

Appel à de nouvelles candidatures

Vous souhaitez être scrutateur:

Avisez le secrétaire après la séance

OU

Envoyez un e-mail au secrétariat avec la [page de contact](#)

OU

Ecrivez au secrétariat du GAC-EPA

Bernard Ducret demande maintenant à Michel Baboulaz de présenter son rapport sur la Caisse de pensions.

9. Rapport sur la Caisse de pensions

Michel rappelle qu'il est notre représentant au CACP depuis début 2015 et après que Claude Genier se soit retiré de cette fonction.

Puis il commence par nous donner quelques rappels et informations nouvelles sur l'Administration de la Caisse :

Administration de la Caisse

Personnel

Après le départ de Th. Economou, Thierry Lagrange a assuré l'administration par intérim jusqu'à fin juin 2015.

Le nouvel administrateur Matthew Eyton-Jones, recruté en Grande-Bretagne, a commencé le 1er juillet 2015. Il a notamment présenté l'état de la Caisse lors de la réunion d'information en septembre.

Logiciels d'administration des prestations

La refonte des systèmes informatiques est en voie d'achèvement. Les données ont été testées en liaison avec la base de données du personnel. Une interface pour les bénéficiaires et un nouveau programme de paiement des pensions sont prêts. La mise en œuvre est prévue en septembre 2016.

Pour la petite histoire, Michel mentionne les avatars dont ont été récemment l'objet les nouveaux retraités de l'ONU à la suite de la mise en place d'un nouveau logiciel de traitement des pensions, mais il pense que dans notre cas nous n'avons pas à craindre une mésaventure de ce genre.

A l'aide du tableau suivant il nous informe de l'état des effectifs de la CP:

Etat des effectifs des bénéficiaires au 31-12-2015

Retraité	2600	2005 conjoints	128 enfants
Conjoint survivant	713		

Invalidité	30	27 conjoints	14 enfants
Orphelin	43		
Pension bénévole	1		
Pension différée	177		

Il souligne que les pensions différées sont en augmentation; cela est certainement dû au fait que ces personnes peuvent continuer à être assurées par le CHIS.

Il poursuit son exposé par les résultats financiers 2015:

Résultats financiers de 2015

La politique d'allocation des actifs a été poursuivie, inchangée, en accroissant les parts des actions et de l'immobilier et en réduisant la part des fonds alternatifs.

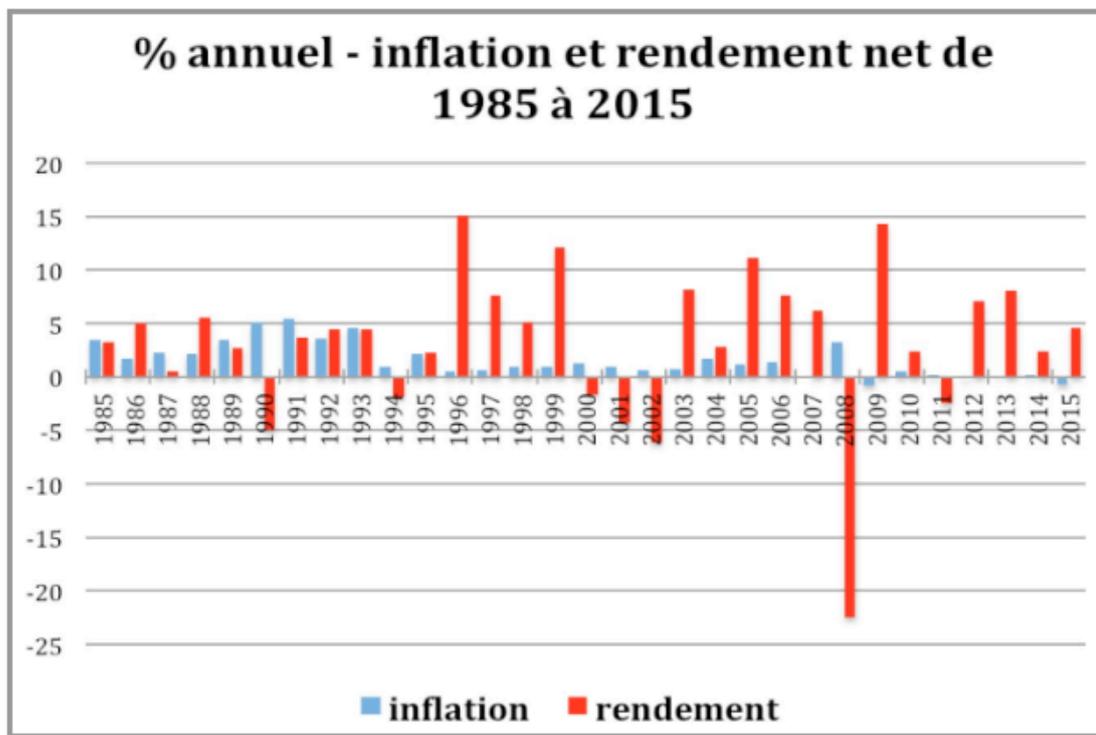
Le rendement des placements gérés par la Caisse s'est élevé à 3,91% à fin 2015. L'inflation des prix à Genève ayant été mesurée à -0,7%, *le rendement net s'établit à 4,61%*. L'objectif fixé à 3% au-dessus de l'inflation a donc été dépassé.

Avec le tableau suivant il nous montre que le rendement moyen depuis 1985 est positif malgré des années marquées par des incidents boursiers, parfois très conséquents (2008):

Historique des taux annuels d'inflation et de rendement depuis 1985

Il illustre les conséquences des incidents boursiers survenus.

Le rendement annuel net moyen sur ces 31 années est de +3,34% au dessus de l'inflation.



Comme on le voit ensuite les rendements sont très variables en fonction des classes d'actifs et la limite de risque fixée par le CACP est respectée:

Rendements 2015 par classe d'actifs

Obligations	-1,41%
Titres cotés	+3,18%
Immobilier	+12,58%
Titres non cotés	+25,67%
Placements alternatifs	+8,16%
Trésorerie	-0,52%

Risques

Le consultant en charge du niveau de risque de la Caisse a estimé que la limite fixée par le CACP n'a pas été atteinte, ce qui signifie que les risques pris sont restés limités.

Finalement 2015 s'est avérée une année assez fructueuse pour nos avoirs malgré **l'Environnement financier actuel très instable et les risques auxquels sont exposés les placements de la Caisse:**



Pour terminer son exposé, Michel nous fait savoir que le CACP porte actuellement toute son attention sur la révision actuarielle 2016; les principaux critères retenus par l'actuaire de la CP, Buck Consultant, sont les suivants:

Les principaux paramètres retenus pour la Révision actuarielle périodique

Cette étude réalisée tous les trois ans doit informer le Conseil sur la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements à long terme, c'est-à-dire à verser les pensions dues aux bénéficiaires.

Pour la révision 2016, basée sur les effectifs du 1er janvier 2016, le Conseil d'Administration de la Caisse a retenu les propositions de l'Actuaire, soit :

- Taux d'inflation et ajustement annuel des salaires et pensions = 1.0% de 2016 à 2024, puis 1.5%
- Taux d'actualisation et de rendement = 4.0% de 2016 à 2019
- 4.5% de 2020 à 2024, puis 5.0%

Taux de mortalité = *83% des taux des tables VZ-2010*

Les tables de mortalité (probabilité de décès par âge et sexe) établies par la société suisse de conseils VZ portent sur la population suisse, elles tiennent compte des variations attendues de l'espérance de vie pour chaque génération.

L'Actuaire de la Caisse a comparé ces tables avec les statistiques de notre Caisse sur 12 années et observé une différence de mortalité réduisant ces probabilités à 90%. Il a de plus pris en compte les montants de pension des décès constatés pour pondérer les probabilités données par les tables VZ-2010. Le résultat est un facteur de réduction à 83%, applicable aux estimations futures des engagements financiers.

Un participant, Gilbert Drouet, réagit en faisant savoir qu'il estime les taux de rendement et d'actualisation beaucoup trop élevés; il lui est répondu qu'ils ont été proposés par les consultants externes de la Caisse (Buck Consultants et Ortec Finance) et acceptés par le CACP.

Fin de l'exposé de Michel Baboulaz.

Bernard passe la parole à David Jacobs pour qu'il nous parle de l'Assurance maladie.

10. Rapport sur la Caisse maladie

David commence son exposé en nous donnant quelques informations sur le CHIS Board:

Gouvernance de notre assurance maladie: le CHIS Board (CHISB)

- Composition
 - - présidé par le Conseiller Stratégique
 - - prépare les discussions paritaires pour le CCP
 - - 4 membres nommés par l'Administration y compris naturellement l'Administrateur CERN du CHIS Jean-Pol Matheys
 - - 4 par l'Association de Personnel, dont 2 pour le GAC-EPA - actuellement David Jacobs et Morna Robillard.
 - - Plusieurs invités permanents + Sofia Slotte secrétaire
- 2015: 6 réunions sur 12 prévues. 2016- 12 prévues - fév. Annulée
- Groupe de travail para-maternité (couverture pour contraception, etc ...)

Depuis le début de l'année dernière, le rôle du CHIS Board n'est plus que consultatif (voir compte rendu de l'AGO du 18 mars 2015). Le Board n'a pas été trop sollicité en 2015 mais par contre le groupe de travail Para-maternité a beaucoup oeuvré en automne.

Ensuite David nous informe de l'état financier du CHIS qui ne prête pas à inquiétude:

État financier du CHIS

- Pas capitalisé ⇒ équilibrer les comptes chaque année.
 - Chiffres 2015 pas encore publiés. Fin nov. signes d'un léger bénéfice (à verser dans la réserve)
 - Taux de cotisation inchangé pour 2016 à 4.86% du salaire de référence
 - Réserve correspond actuellement à env. 2 ans d'opération
 - Rendement 2015: **-0.9%** moyen jusqu'au fin nov.
 - CHISB juge mineures les implications de la révision quinquennale pour CHIS
- Études approfondies (dans les revues actuarielles) dès maintenant

En 2015, le taux de cotisation reste inchangé: 4,86% pour les bénéficiaires, et 8,51% pour le CERN, soit au total **13,37%** du salaire de référence.

David confirme comme Gertjan Bossen que, à la suite de la révision quinquennale, la situation financière de l'Assurance maladie serait examinée régulièrement par des études actuarielles.

On voit aussi que contrairement à 2014, le rendement du fond de réserve ne s'est pas complètement rétabli des bouleversements du marché en début d'année et est resté négatif.

David donne quelques nouvelles concernant les conventions avec des fournisseurs de prestations (Hôpitaux et cliniques).

Conventions avec les fournisseurs de prestations

- Nouvelle - La Métairie, spécialisée en psychiatrie (2015-2016)
- Les HUG - taux inchangés par rapport à 2015 (provisoirement)
- CERN ne cherche pas activement encore de conventions pour l'instant
- CERN privilégie le renouvellement des conventions pour 2 ans
 - déjà en 2015 (pour 2016-2017) : Générale-Beaulieu (Hirslanden) Bois-Bougy

Le dernier CHIS Bull de février 2016 vous renseigne sur les conditions de remboursement des établissements publics et privés.

Pour consulter la liste complète des prestataires agréés: www.cern.ch/chis

David nous indique que la couverture CHIS s'est élargie puisque depuis le 1er mars les traitements de contraception sont pris en charge sous certaines conditions; en cas de doute il est prudent de consulter UNIQA.

Couverture CHIS et révision des règles

Le CHISB met en place en août 2015 un groupe de travail sur la couverture pour la contraception, la stérilisation et le traitement de stérilité (Morna Robillard y participe)

Résultats:

- Depuis le 1er mars, le CHIS rembourse sur prescription médicale la contraception médicamenteuse et par dispositifs intra-utérins et les interventions de stérilisations; détails sur www.cern.ch/chis
- Traitement de la stérilité: sujet plus complexe et travail pas terminé.
- Pas d'incidence sur le niveau de contributions (admin. CHIS).

Projet de révision des règles CHIS: cela avance lentement et le CHISB ne l'a pas encore vu.

Avec la mise en place d'un groupe de travail sur la contraception, la stérilisation et la fécondation, le CHIS étudie les possibilités de se mettre "au diapason" des autres OI dans ce domaine; ce groupe est présidé par le Docteur Véronique Fassnacht et nous y participons avec notre représentante, Morna Robillard.

David ne peut pas nous dire grand chose sur les **Statistiques** car les chiffres pour 2015 viennent d'être publiés par UNIQA et n'ont pas encore été débattus au CHIS Board, mais il sera sans doute possible d'avoir quelques données pour le bulletin de printemps.

Une étude est en cours sur les frais médicaux par rapport à l'âge des assurés. Elle avance lentement mais a déjà servi pour dépister certaines incohérences entre les bases de données CERN et UNIQA sont en recherche de solutions. (maintenant comprises et résolues).

David en vient maintenant aux nouvelles procédures de remboursement des frais médicaux qui sont introduites dans le but de simplifier et accélérer le paiement des remboursements.

Procédures pour remboursement des frais

- Nouveau formulaire pour les demandes de remboursement disponible en ligne et peut être rempli sur l'ordinateur :
 - Il faut en tout cas l'imprimer et le signer
 - On peut très bien aussi le remplir à la main, si nécessaire
 - Il faut soumettre la demande signée sur papier avec les pièces justificatives comme auparavant, mais non agrafées

Consignes détaillées imprimées au dos des nouveaux formulaires et disponibles sur www.cern.ch/chis (aussi en GROS CARACTERES)

Toujours en ce qui concerne ces procédures notons aussi ceci:

- Difficultés? ⇒ l'UNIQA répond en première ligne
- Le CHIS-Bull, qui vient d'être publié, aide aussi

- L'administration CERN se dit surchargée par les demandes d'aides CHIS
 - Elle a demandé de l'aide à GAC-EPA. Le Comité ne pense pas cela approprié
 - L'administration devrait fournir l'assistance nécessaire
- Améliorations "cachées"
 - UNIQA introduit un traitement informatisé des demandes
 - Remboursements payés à l'avenir depuis les comptes CERN (pas UNIQA)
 - Ne touchent que le fonctionnement interne CHIS. Invisibles pour nous

Bernard Ducret remercie David.

Enfin Gertjan Bossen reprend la parole pour nous donner quelques informations sur **l'assurance maladie de l'ESO (CIGNA)**, fournies par Martin Cullum, représentant au Comité des bénéficiaires ESO:

Changements de couverture de frais en 2016

- Soins dentaires: lorsque des plafonds de remboursement sont spécifiés, les montants non utilisés au cours d'une année peuvent être reportés sur l'année suivante.
- Optique: une nouvelles paire de lunettes sera remboursée si au cours d'une année calendaire un changement de dioptrie de +/- 1 est constatée

Primes d'assurances

- Les primes ont baissé de 0,23% aussi bien pour les actifs que pour les retraités.
- Néanmoins les primes pour les retraités (avec 35 années de service) sont encore de 17% supérieures à celles des actifs.
- En 2014 la différence était encore bien supérieure: 33%; l'ESO refuse que les primes soient identiques pour les actifs et les retraités comme c'est le cas au CERN; un recours au TAOIT est envisagé.

Le prochain sujet devait être présenté par Michel Vitasse; malheureusement il n'est pas disponible aujourd'hui et Bernard passe donc la parole à Gertjan Bossen.

11. Rapport sur la Garantie des pensions

Gertjan d'emblée aborde cette "histoire sans fin" en disant que rien n'a vraiment changé; ce que Michel nous a exposé l'année dernière reste d'actualité et l'on est invité à s'y reporter. Il nous gratifie toutefois, sur écran, de quelques tableaux complémentaires:

Garantie des pensions :il est urgent d'attendre...(AG 2015) Nous ne partons pas de zéro

- Pendant l'existence de l'Organisation :
 - c'est l'Organisation qui garantit le paiement des prestations acquises,

- obligations des Etats membres du CERN en cas de retrait (déc. 2013).
- Juste avant la dissolution de l'Organisation, la décision est déjà prise de :
 - créer une Fondation de droit Suisse,
 - mettre en équilibre et de transférer le fonds capitalisé vers la Fondation.

Même si beaucoup reste à faire:

- Pour notre régime d'assurance maladie,
- Pour préparer la création de la future Fondation,
 - Consolider l'existant,
 - Evaluer l'impact des derniers changements législatifs CH sur la Fondation,
 - Aménager l'Acte constitutif de la Fondation Caisse de pensions, notamment pour garder des obligations aux Etats membres du CERN en cas de dissolution,
- Revoir, si nécessaire, la décision de créer une fondation de droit Suisse,
 - transfert de la caisse de pensions vers une autre organisation internationale

il est urgent d'attendre...(AG 2015)

Avec les attaques actuelles sur notre système de protection sociale, il a été décidé de ne pas formuler de nouvelles demandes, notamment celle de transférer toute la gestion de nos systèmes de protection sociale à une autre organisation internationale.

Durant l'exercice 2015, le sous-groupe CCP sur la garantie des pensions (et assurance maladie) est resté inactif.

Mais depuis ce début d'année, nous apprenons que le CCP a envisagé de réactiver le groupe de travail sur la garantie des pensions.

Bernard remercie Gertjan et s'adresse à Jean-François Michaud pour qu'il présente son rapport sur les permanences.

12. Rapport sur les permanences

Jean-François commence par rappeler que le groupe des permanences est composé de 3 personnes : René Barthélémy, Michel Boffard et lui-même.

Il rappelle aussi que les sessions se tiennent tous les premiers mardis de chaque mois sauf en janvier, juillet et août ; il est recommandé de consulter le calendrier disponible sur le site public du GAC-EPA :

<http://www.gac-epa.org/History/Calendars/Calendar-fr.html>

<http://www.gac-epa.org/Info/InformationSessions/InformationSessions-fr.html>

Ou aussi de consulter le bulletin Echo de l'AP à la rubrique GAC-EPA.

Jean-François ponctue son rapport des tableaux suivants :

Sujets traités

- Tous les sujets sont abordés.
- Nous essayons de renseigner au mieux ou de diriger vers plus compétent que nous
- En général nous arrivons à satisfaire la demande.

Les sujets les plus souvent abordés

- Problèmes assurance maladie
- « remboursements »
- Problèmes d'ordre privé.
- Comment remplir sa feuille d'impôts.
- Encore la déclaration de comptes à l'étranger

Cette année encore

- Ce sont les problèmes liés à la CSG et à la CRDS (fiscalité française) qui ont été le plus souvent abordés.
- CSG sur la pension du CERN
- CGS sur le patrimoine

Comme indiqué ci-dessus (voir § 4), les questions liées aux taxes CSG et CRDS sont traitées par le Collectif sécurité sociale (C2S). De plus, il est précisé que le Collectif n'intervient que sur les taxes liées aux pensions et non sur le patrimoine pour lequel il ne peut que conseiller.

Bilan de l'année

- Satisfaisant dans l'ensemble.
- Les échanges durant ces permanences sont généralement très conviviaux et les expériences de certains nous apportent quelquefois des réponses à certaines questions posées par d'autres.

Alors !!!

- En espérant que tous ceux qui sont venus chercher un renseignement ou un soutien ont pu être satisfaits, nous sommes disposés à continuer notre mission au sein du comité du GAC-EPA.
- Merci de votre confiance et de votre soutien.

Ainsi se termine l'exposé de Jean-François.
Bernard redonne la parole à Gertjan pour le sujet suivant:

13. Programme d'activités pour les douze prochains mois

Le Comité, selon Gertjan, va dans les grandes lignes développer ses activités dans les mêmes créneaux que par le passé; ses **sujets principaux** seront donc:

- La caisse de pensions
- L'Assurance maladie
- L'Accès au site
- Le Groupement en interne

Pour ce qui est de la **Caisse de pensions**:

- Nous espérons que l'accalmie actuelle se confirmera.
- Il faudra voir comment le Conseil du CERN digèrera l'étude juridique sur les droits acquis ainsi que les résultats de l'étude actuarielle et aussi celle sur le coût d'un changement de système de CP (PP en PC).

- Et enfin être attentifs aux recommandations du groupe de travail sur la gouvernance de la CP afin qu'elles ne péjorent pas la représentation du personnel et des bénéficiaires dans les instances décisionnelles.

L'Assurance maladie sera suivie attentivement par le Comité:

- Nos 2 délégués nous feront part régulièrement des questions débattues au CHIS Board.
- Nous suivrons également l'évolution des activités du groupe de travail sur la stérilisation et la fécondité.
- Nous serons à l'écoute des décisions que prendront les assurés retraités de l'ESO pour ce qui est de leur éventuel recours au TAOIT, à propos des primes d'assurance des retraités.

Pour ce qui est de **l'accès au site, l'accès aux documents CERN** qui nous concernent ainsi que notre **identité informatique** au CERN, quelques questions devront être résolues:

- Il faut que nous ayons la possibilité de consulter la **Circulaire opérationnelle n°2** en ligne ou qu'elle nous soit envoyée pour que nous sachions précisément par quelles portes nous pouvons accéder et à quelles heures. A noter que depuis peu les personnes à mobilité réduite peuvent se faire accompagner mais l'accompagnant doit également être enregistré. Il faudra aussi demander à bénéficier de plus d'une vignette voiture, tout comme les actifs, car pour certains d'entre nous cela est une gêne.
- L'accès en ligne aux documents qui concernent les retraités doit nous être possible et facilité; cela est lié à l'obtention d'une identité informatique pour les retraités; cela pourrait être d'autant plus nécessaire avec les gestions informatisées d'UNIQA et de la Caisse de pensions.

Enfin concernant le groupement lui-même et son Comité quelques points méritent d'être mentionnés:

- Certains membres du **Comité** sont actifs depuis de nombreuses années et pensent sans doute à se retirer; il faut donc qu'aux élections des années à venir il y ait de **nouveaux candidats** qui se présentent.
- Nous comptons aussi sur une **meilleure participation** des membres du groupement lors des **élections**.
- En interne, le Comité va tenter d'optimiser l'**informatisation** de ses activités.
- Et nous continuerons de nous maintenir en contact avec nos membres et de leur apporter, dans la mesure du possible, l'aide et l'information dont ils ont besoin.

C'est ainsi que se termine la présentation du programme pour les prochains mois.

Bernard remercie le Président et repasse la parole à Monique Häusermann pour le sujet suivant:

14. Approbation du budget 2016 et des cotisations 2017

Monique revient sur les tableaux des comptes présentés au point 5 de l'ordre du jour et nous demande **d'approuver le budget 2016** ainsi que le maintien de la **cotisation** pour 2017 à **CHF 30**.

Le budget et la cotisation sont approuvés à l'unanimité.

Monique souligne aussi l'aide appréciable que lui apporte la trésorière adjointe, Françoise Thévenet, en maintenant rigoureusement à jour la base de données.

15. Autre questions

Le Président de séance demande à l'Assemblée si des participants ont des questions à poser.

Pas de questions.

Le Président de séance clôt l'Assemblée générale ordinaire 2016 et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée.

Rédaction: Mario Danesin, secrétaire du GAC-EPA

Nota: Ce compte rendu doit être conservé pour la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Aucune autre distribution ne sera effectuée.

Original: Français